

# CRÉER UNE MARE DANS SON JARDIN

FICHE PRATIQUE NATURE ORDINAIRE N° 5



*Remplacer quelques mètres carrés de pelouse par un petit oasis aquatique animé par les grenouilles, libellules et compagnie... Voilà un défi que vous pouvez vous lancer.*

*Cette initiative personnelle sera une aide précieuse pour le refuge et la reproduction d'espèces sauvages fragiles. Même une toute petite mare est utile ! Alors n'hésitez plus...*



*Les fiches pratiques déjà parues dans la même collection sont téléchargeables sur [www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr) : rubrique « Téléchargements/Documents/Eau-Biodiversité » ainsi qu'une vidéo : « Téléchargements/Vidéos/L'Envol n°7 : la biodiversité au jardin ».*

*Visitez également le jardin pédagogique de la Maison du Parc composé d'aménagements pour accueillir la nature (création d'une mare, hôtel à insectes...).*

## QU'EST-CE QU'UNE MARE ?

C'est une dépression accueillant de façon permanente ou temporaire de l'eau stagnante. La mare varie entre 3 et 1000 mètres carrés, d'une profondeur inférieure ou égale à 2 mètres (100 m<sup>2</sup> en moyenne). Le plus souvent, elle est creusée par l'homme mais peut aussi être d'origine naturelle.

## POURQUOI CRÉER UNE MARE ?

Le nombre de mares diminue... Autrefois, elle était un élément fonctionnel incontournable de nos campagnes, notamment pour abreuver du bétail et pour son rôle de tampon lors des fortes pluies. Aujourd'hui, l'évolution des pratiques agricoles et l'urbanisation de nos campagnes incitent à l'abandon ou au comblement des mares.

Avec leur régression, c'est malheureusement tout un ensemble d'espèces animales et végétales, parfois rares ou menacées, qui disparaissent.

## CRÉER SA MARE

Il faut avoir à l'esprit les moyens humains et le coût de construction que cela peut représenter. La taille de la mare doit être également évaluée en fonction des possibilités d'espace, en gardant une distance suffisante sur le pourtour pour faciliter l'entretien. Une concertation avec les voisins est toujours conseillée. Enfin, la création de tout point d'eau doit faire l'objet d'une demande en mairie afin de vérifier la compatibilité avec le plan d'urbanisme.



## CHOISIR L'EMPLACEMENT

L'idéal est de la placer dans un point bas du terrain, si possible dans un espace ouvert puisqu'un maximum d'ensoleillement est conseillé. Le plus souvent, le terrain est argileux (humide en hiver et sec en été) : il est propice à la création d'une mare. Si le terrain est limoneux, il faudra imperméabiliser la mare sur le fond et les bords. Sous notre climat océanique, l'eau de pluie suffit à remplir une mare mais l'usage de gouttières raccordées à une citerne peut faciliter le remplissage. Ne pas oublier que l'eau d'un puits peut être une solution de complément.

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## RÉALISER UN MILIEU ACCUEILLANT

Nous arrivons à l'étape du tracé et du creusement. Dix conseils pour réussir :

1. Préférer des contours sinueux pour diversifier les habitats pour les plantes et animaux.
2. Façonner des pentes douces pour permettre la présence d'une diversité de plantes aquatiques, convergeant vers une zone profonde pour abriter certains animaux (80 à 120 cm).
3. Mettre de niveau les bords extérieurs de la mare. Un terrain plat facilite le travail.
4. Observer le fonctionnement hydrologique de la mare pendant un an avant d'opter pour un système d'imperméabilisation du fond et des parois (bentonite, bâche...).
5. Poser un géotextile et un lit de sable de 5 cm si utilisation de géomembrane en PVC ou PEHD pour atténuer les risques de percement (cailloux, racines d'arbres).
6. Mettre en place la bâche pieds nus afin de limiter les risques de perforations de celle-ci.
7. La fixation des bords doit intervenir uniquement après le remplissage de la mare par de l'eau de pluie ou de puits.
8. Cacher les bords de la membrane d'une longueur de 40 cm sous le gazon par une incision horizontale.
9. Disposer une fine couche de terre ou des pots pour un meilleur contrôle à l'intérieur de la dépression pour les plantes aquatiques.
10. Être patient pour profiter de la capacité de cicatrisation et de colonisation naturelle des plantes et des animaux.



## VÉGÉTATION NATURELLE OU PLANTATION ?

La meilleure garantie pour une diversité de plantes aquatiques est une colonisation spontanée, à l'exception des mares bâchées. On peut prélever quelques graines, boutures et plants dans la nature ; mais toujours de façon raisonnable, avec l'accord du propriétaire. On peut également acheter quelques plants chez des pépiniéristes, tout en veillant à n'acheter que des plantes originaires de nos régions. A titre d'exemple, le myriophylle du Brésil, plante exotique envahissante, colonise actuellement les espaces naturels du territoire du Parc, principalement depuis les mares de particuliers.

**Nota : une liste des espèces invasives et protégées peut être fournie pour exclure toute maladresse.**

Catégorie écologique	Nom français	Nom latin
Plantes submergées	Myriophylle en épis	<i>Myriophyllum spicatum</i>
	Cornifle nageant	<i>Ceratophyllum demersum</i>
Plantes flottantes	Renoncule aquatique	<i>Ranunculus aquatilis</i>
	Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i>
Plantes semi-aquatiques	Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i>
	Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>
Plantes des berges	Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>

> Exemples de plantes locales recommandées

## LES ANIMAUX ARRIVENT !

Contrairement à la végétation, la colonisation animale s'établit plus rapidement. Les premiers seront les insectes, puis probablement les amphibiens... L'introduction d'animaux et notamment de poissons est à proscrire pour ce type de projet : ne pas confondre une mare avec un bassin ! Il est également exclu d'introduire toutes espèces exotiques, l'un des grands dangers qui menace l'équilibre de nos milieux humides.

## SECURISATION

Informez les enfants des dangers et clôturez le pourtour de la mare pour en contrôler l'accès.

Pour en savoir + : Parc des Marais  
Anthony HÉROUARD - 02 33 71 65 30

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Maison du Parc - 3 village Ponts d'Ouve - 50500 SAINT-CÔME-DU-MONT

Tél. 02 33 71 65 30 - Fax. 02 33 71 65 31 - [accueil@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:accueil@parc-cotentin-bessin.fr) - [www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin - Directeur de publication : Rolande BRÉCY  
Dépôt légal à parution : mars 2015 - Tirage : 3 000 ex. - Crédit photo : Y. Pilon ; A. Hérouard, R. Pavisse  
(Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin).

